

INDIGÉNISATION, FRANÇAIS EN AFRIQUE, ET NORMES :

QUELQUES RÉFLEXIONS

Salikoko S. MUFWENE, Université de Chicago

Le fait que les variétés françaises parlées par les Africains, surtout en Afrique, sont différentes de celles parlées en Europe est indiscutable. Plusieurs études, du Sénégal au Congo-Kinshasa, sont là pour le prouver, comme le résumé récemment Sesepe (1993) et Manessy (1994a). Même dans leurs versions les plus proches de la variété normée — pratiquées par une très petite minorité des locuteurs — ces variétés françaises d'Afrique dévient des usages vernaculaires auxquels recourent les intellectuels dans les pays du Nord.

La grande majorité des variétés françaises d'Afrique se caractérise par des traits phonétiques — en premier lieu prosodiques — ainsi que par plusieurs lexicalismes et par certains traits syntaxiques et sûrement pragmatiques, caractéristiques des écologies ethnolinguistiques particulières dans lesquelles le français est usité. Ces déviations par rapport aux normes françaises d'Europe sont bien des développements normaux, typiques des processus d'indigénisation, où une langue, appropriée par un groupe étranger dans une écologie qui est aussi étrangère à la langue-cible, subit des influences substratiques et s'adapte aux réalités ethnolinguistiques locales. Ces influences se produisent le plus quand les locuteurs natifs de la langue-cible sont très minoritaires et ne sont pas en interaction régulière avec les autochtones, ce qui conduit ces derniers à utiliser la langue le plus souvent entre eux-mêmes pour des fonctions ethnographiques en partie nouvelles dans leur culture, et à identifier davantage comme locuteurs modèles d'autres nouveaux usagers non natifs. Une nouvelle norme se développe donc, qui est déterminée par ces modèles endogènes.

Cette nouvelle écologie ethnolinguistique et ethnographique de l'usage de la langue-cible explique pourquoi Manessy (1994a, 1994b) compare l'africanisation du français en Afrique à sa créolisation aux Antilles. Les deux situations présentent certes des différences : la créolisation est un procès socio-historique

plutôt que structurel (Mufwene 1996a, 1996b) et les conditions ethnographiques d'usage sont différentes : par exemple, si on admet que les créoles français sont en fait des nouveaux dialectes du français (Posner 1985), le français fonctionne comme une langue vernaculaire aux Antilles, alors qu'il a principalement une fonction véhiculaire en Afrique (Chaudenson 1991). Mais les circonstances de genèse se ressemblent. Dans un cas comme dans l'autre, on observe une restructuration aux niveaux phonique, morphologique, syntaxique et sémantique. De même peut-on relever, du point de vue de la restructuration, des analogies entre les développements des créoles anglais et des variétés indigénisées de l'anglais parlées en Afrique et en Asie (Mufwene 1994a), ce qui appuie la position de Manessy (1994a, 1994b), tout comme celle de Chaudenson (1992), pour qui une bonne partie de ces traits dits créoles ou d'indigénisation proviennent des modèles mêmes auxquels sont/ont été exposés les locuteurs non européens.

Comme l'indiquent correctement Calvet (1974) et Ngalasso (1987), entre autres, il est superflu de se demander s'il y a un seul français africain. Outre les différences régionales conditionnées par les langues substratiques, il en est un certain nombre qui sont liées aux variétés de français importées par les colons, français ici, belges là-bas, ce qui correspond par exemple à des contrastes tels que *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix* vs *septante* et *nomante*, ou *frais de scolarité* vs *minerval*, ou *chemise/dossier* vs *farde*, etc.

Une autre question est de savoir s'il y a une seule variété française, par exemple, au Congo-Kinshasa, au Cameroun, ou au Sénégal, ou s'il y a plusieurs usages dans chacun de ces territoires politiques. Reformulant la question autrement, l'on doit se demander si tous les Congolais, Camerounais, ou Sénégalais locuteurs du français parlent respectivement la même variété congolaise, camerounaise, ou sénégalaise.

Reliée à la question d'une ou plusieurs variétés est évidemment celle de la norme à utiliser dans les systèmes scolaires. Cependant, peut-on discuter la norme scolaire sans poser la question des fonctions ethnographiques du français en Afrique ? Pour aborder cette question, je vais commencer par une brève discussion des observations de Manessy (1994a).

Comparant le rôle du français à celui des langues véhiculaires africaines, Manessy note que le français s'est superposé aux répertoires de ses locuteurs pour faciliter la communication interethnique aussi bien avec les Européens qu'entre les Africains eux-mêmes. Bien que cette observation soit en principe correcte, elle est un peu faussée par un manque de nuance. Comme le montre Sesep (1993), en dehors des situations et fonctions publiques (par exemple, dans les cercles administratifs et gouvernementaux, ainsi que dans l'enseignement surtout secondaire et supérieur, où la langue coloniale officielle est typiquement imposée et/ou adoptée), les Africains utilisent surtout le français comme langue véhiculaire quand ils interagissent avec des étrangers au pays ou avec d'autres Africains qui ne partagent pas une langue véhiculaire nationale¹, mais beaucoup moins avec des personnes originaires de la même région linguistique, qui pratiquent une même langue nationale véhiculaire.

Dans cette fonction véhiculaire, le français n'est utilisé donc que par une fraction minime des populations africaines², comme le notent de nombreux linguistes (Calvet 1974, 1987 ; Chaudenson 1991 ; Kazadi 1991 ; Manessy 1994a ; Ngalasso 1987 ; et Sesepe 1993, entre autres). Il sert surtout les besoins d'une petite élite intellectuelle et sociale, comme outil d'information et de communication internationale. Il est facilement remplaçable surtout au plan intranational, comme on peut le constater dans la compétition que lui offre, par exemple, le lingala, à Kinshasa. Même au plan régional international en Afrique, des langues telles que le lingala et le swahili jouent un rôle véhiculaire plus important pour la masse non ou moins scolarisée par opposition à la petite élite francophone.

Le français dérive sa fonction véhiculaire parmi les nationaux de sa fonction véhiculaire avec les étrangers, tout comme il dérive son prestige dans la même fonction véhiculaire — s'il est bien « châtié » (voir aussi Moreau 1993) — du système administratif colonial, dans lequel une bonne maîtrise du français était d'ordinaire récompensée par une position professionnelle prestigieuse, assortie souvent aussi d'une certaine autorité. Ceci explique que dans la communication entre les nationaux, le français peut aussi servir — bien que pas toujours — de mesure de distance sociale, étant associé facilement avec une relation moins intime ou personnalisée.

Dans ce cadre général, la plupart des Africains apprennent le français grâce à l'enseignement de maîtres nationaux, qui n'ont jamais été dans un territoire où le français est parlé comme une langue vernaculaire. La plupart de ces nouveaux locuteurs parlent français surtout avec des Africains, qui sont aussi des non-natifs. Toutes ces circonstances favorisent le procès d'indigénisation en tant que restructuration du système sur un modèle substratique local. Elles favorisent donc le développement d'une norme locale officielle.

Cette nouvelle norme locale est souvent considérée comme une déviation par les locuteurs du Nord comme du Sud : Manessy (1994a) cite bien des exemples de réactions européennes plutôt méprisantes par rapport au français d'Afrique, et la plupart des témoins africains interrogés par Moreau (1993) traitent aussi les particularités de leur français comme des fautes³.

Il faut toutefois noter que lorsque l'attention se porte sur les spécificités des variétés françaises d'Afrique, elle a tendance à se focaliser sur certains usages seulement : l'argot étudiantin (e.g., Sesepe 1993), le « français tiraillé » des illettrés, ou (mais moins) « le petit français » des semi-lettrés (e.g., Manessy 1994a). L'on oublie en fait qu'il s'agit de déviations exponentielles, qui ne présentent guère de rapport avec les variétés en usage chez les Africains lettrés. Pourtant, ceux-là même qui pratiquent ces usages paraissent reconnaître la variété des lettrés comme une norme de prestige. Ainsi, le français « tiraillé » ou le « petit français » sont certes basés, comme le note Manessy, sur des modèles parlés originellement par des agents subalternes de l'administration coloniale et caractérisés par des traits populaires et parfois vulgaires. Mais ils

sont aussi des approximations imparfaites, liées au médium principalement oral, des variétés parlées par les lettrés (Chaudenson 1991). De même, la variété estudiantine universitaire du Congo-Kinshasa est un phénomène typique de ce que les linguistes anglophones appellent « age-grading », c'est-à-dire une variété qu'on se remémore avec plaisir, mais qu'on ne parle plus une fois qu'on est sorti de ce groupe d'âge avec lequel elle est identifiée. Ces faits suggèrent qu'à côté de la norme centrale à laquelle les scolarisés aspirent, il y a aussi une norme locale à laquelle les non-scolarisés aspirent : la variété parlée par les scolarisés.

Si la plupart des locuteurs africains, même les non scolarisés, sont certes conscients qu'il existe des différences entre le français parlé par les Africains et celui des Européens (Moreau 1994a), il me semble qu'ils sont surtout sensibles aux différences d'ordre phonique (phonétique, phonologique, prosodique), mais beaucoup moins aux différences qui concernent d'autres niveaux structurels ou le plan pragmatique. Comme l'observe Manessy (1994a), les Africains qui arrivent pour la première fois en France sont souvent surpris de ne pas parfois être compris par des locuteurs natifs pour des locutions considérées normales en Afrique.

Maintenant qu'un courant de pensée paraît prêt à légitimer l'indigénisation et l'africanisation du français en Afrique, et donc à accepter une ou des norme(s) locale(s), quelle(s) variété(s) locales peut/peuvent servir de norme(s) dans l'enseignement du français dans les écoles africaines ? Cette question est complexe, étant donné que l'usage du terme *français d'Afrique* nous conduit aussi à nous demander s'il faut une seule ou plusieurs normes africaines. Mais je vais commencer par poser la question au niveau des nations individuelles.

La question peut se poser autrement aussi : les Africains qui parlent le « français tirailleur » ou le « petit français » n'ont-ils pas une idée du français qu'ils voudraient parler, ou qu'ils auraient voulu avoir eu la chance d'apprendre à l'école ? Les étudiants universitaires du Congo-Kinshasa n'ont-ils pas une idée du français qu'on aimerait les voir maîtriser en dehors du contexte estudiantin universitaire ? En conséquence, pour déterminer la norme scolaire indigénisée des variétés françaises d'Afrique, tous les traits décrits dans la littérature linguistique consacrée au français d'Afrique sont-ils pertinents ? Quel est le but de l'enseignement de langue à l'école : est-ce juste d'apprendre à communiquer dans une langue donnée ou d'apprendre à l'utiliser d'une façon bien définie ? J'ose croire qu'on s'accorde sur le dernier objectif. Il explique pourquoi les locuteurs natifs eux-mêmes prennent, pour améliorer leur maîtrise de leur propre langue maternelle, des leçons de grammaire, de composition, et de diction : on aspire à une communication, pas nécessairement plus efficace, mais liée à certains avantages sociaux ou culturels, par exemple, l'accès au pouvoir ou la capacité de parler aux originaires d'autres pays ou d'autres régions.

Cette dernière raison est d'ailleurs intervenue dans le choix du français comme langue officielle et comme langue d'enseignement⁴. Et il est clair que l'adoption par l'école d'une norme très spécifiquement locale ferait perdre

l'avantage que procure l'enseignement d'une langue partagée par plusieurs États⁵. L'on comprend que Ngalasso (1990) ait des réserves sur l'adoption d'un français africain mal défini, dont on peut craindre qu'il marginalise les Africains francophones dans la francophonie, en les conduisant dans un « ghetto linguistique ».

La comparaison que fait Manessy (1994a, 1994b) entre le sort du français en Afrique et les situations créoles des Antilles amène d'autres points encore de réflexion. L'on a souvent décrit la coexistence des variétés lectales aux Antilles en termes de continuum s'étendant des basilectes créoles aux acrolectes français, anglais, ou espagnols, en passant par les diverses variétés mésolectales, les plus parlées. L'on peut bien tirer avantage de ce modèle, qui n'est pas uniquement créole, pour reconnaître l'existence de continua dans les territoires francophones d'Afrique (voir aussi Chaudenson 1991), s'étendant aussi des variétés basilectales, les plus différentes de la norme « centrale » (e.g., le « français tirailléur »), aux variétés acrolectales locales, les plus proches de la même norme, en passant par les variétés mésolectales, pratiquées par le plus grand nombre de locuteurs⁶.

Une des choses pertinentes dans ce parallélisme est que le « français tirailléur » et le « petit français » vont vraisemblablement s'autonomiser dans des directions différentes des variétés acrolectales utilisées par l'élite. Ngalasso (1987) se demande si les usages basilectaux, qu'il décrit avec de bonnes raisons comme des « pidgins franco-africains », ne pourraient connaître une certaine créolisation. Je doute fort qu'ils le puissent, parce qu'ils ne sont pas utilisés comme des vernaculaires, fonction ethnographique qui permet l'expansion du vocabulaire et de la grammaire d'un pidgin. En tout état de cause, il est douteux qu'ils puissent servir de normes de référence.

En revanche, ce pourrait bien être le cas de la variété acrolectale, dont pourrait dériver la norme scolaire locale. Certes, pour Ngalasso (1987, 1992), forger une norme africaine risque d'augmenter la dérision qui s'applique déjà à l'endroit des français parlés par les Africains, si proches que certains d'eux soient de la norme centrale. Contre une semblable position, on peut faire valoir plusieurs points : la variété acrolectale locale est déjà, *de facto*, le modèle auquel aspirent les locuteurs africains, elle est pour eux plus concrète que la norme centrale et la légitimation des traits linguistiques acrolectaux servirait l'identité linguistique et culturelle africaine. Enfin, le choix des variétés acrolectales comme norme préserverait l'avantage de permettre une communication internationale malgré leurs spécificités⁷. Pour autant que les populations africaines reconnaissent une norme locale à laquelle elles pourraient aspirer, il serait plus intéressant, plus cohérent et moins colonial de légitimer — d'une façon graduelle et sélective — un usage acrolectal local plutôt qu'une variété dite « centrale », mais perçue surtout comme étrangère.

Reconnaître l'indigénisation de la norme me paraît inévitable ; car le temps semble avoir montré que ni les plus doués dans l'apprentissage ni les meilleurs techniques d'enseignement ne peuvent éliminer les spécificités linguistiques qui résultent de l'importation d'une langue dans une écologie

ethnolinguistique nouvelle, spécificités qui reflètent d'ailleurs aussi un certain degré d'appropriation, d'adaptation, et d'autonomisation de la langue d'origine européenne par ses nouveaux usagers, ainsi que son intégration dans leurs répertoires de systèmes linguistiques. La langue n'est après tout pas un idéal, elle est une pratique. Il serait aussi ridicule de continuer à mesurer l'acceptabilité des variétés françaises parlées en Afrique par rapport à une norme qui leur est externe que d'indigéniser volontairement le français en Afrique au point où il ne servirait plus sa fonction de médium de communication internationale. La tâche est donc aux experts en français d'Afrique de définir les normes locales qui puissent lui assurer son rôle véhiculaire international et intercontinental sous son cachet africain.

Faut-il une norme commune pour toute l'Afrique subsaharienne, des normes régionales internationales, ou des normes nationales ? Cette question est rendue pertinente par le fait que même les variétés acrolectales des français africains varient entre elles.

On se rappellera qu'une des raisons pour l'adoption du français en Afrique est qu'il facilite la communication intra- et internationale. Même si au départ, l'intérêt était de communiquer avec les locuteurs métropolitains, il y a aussi, depuis l'accession des pays africains à l'indépendance, de plus en plus de coopération, et donc de rapports, entre les États africains francophones. Le choix de normes africaines peut donc être abordé de plus d'une façon, dont les deux suivantes :

- 1) choisir une norme nationale pour chaque pays et intensifier la diversité linguistique en Afrique en promouvant le caractère nationalisé de la variété acrolectale de chaque État,

ou

- 2) développer une norme commune africaine qui serait forgée sur les points communs aux acrolectes des différentes régions africaines.

La variation entre les acrolectes parlés dans les différents États est-elle si importante que les Africains francophones auraient intérêt à souligner leurs différences, au lieu de faciliter la communication en favorisant un acrolecte commun ? Notons que pour l'enseignement de la littérature africaine francophone, il y a déjà une tradition qui ne connaît pas de frontière étatique. Peut-être serait-il possible de forger un acrolecte à partir de l'intérêt pour cette littérature. Plus on connaît la langue de l'auteur, mieux on apprécie son travail. Un des avantages de cette solution est qu'elle encourage plus de coopération entre les États africains dans leur recherche des solutions et leurs efforts pour produire de nouveaux matériels scolaires adaptés aux nouvelles visions.

Il semble aussi que des solutions étatiques, favorisant un acrolecte différent pour chaque pays, ne serviraient pas la fonction de langue de communication internationale accordée au français. Les États africains auraient donc intérêt à adopter une norme commune qui faciliterait la communication entre leurs citoyens respectifs.

En bien des cas, les usages acrolectaux du français en Afrique se caractérisent par certains côtés « livresques » ou « scolaires ». Cette caractéristique est parfois stigmatisée. Ainsi Frantz Fanon tourne en dérision les colonisés qui espèrent qu'en parlant français plus « correctement » (c'est-à-dire de façon plus livresque) que les Français, ils seront plus respectés par ceux-ci. Pour comprendre le phénomène, il faut examiner le rôle ethnographique du français dans les répertoires linguistiques des pays africains et s'interroger sur la vocation du français en Afrique.

Nous devons nous rappeler que c'est parce que les langues africaines ne pouvaient pas servir sa fonction véhiculaire intra- et internationale que le français a été retenu dans les pays africains francophones depuis leur accession à l'indépendance politique⁸.

Mais, comme on l'a vu, la fonction véhiculaire du français ne concerne qu'une très faible minorité de locuteurs africains. Ceux-ci acquièrent leur compétence à partir des modèles présentés dans leurs manuels et références scolaires (surtout littéraires) et ils développent leurs habitudes linguistiques en parlant beaucoup plus entre locuteurs non natifs et africains qu'avec des locuteurs natifs français, donc dans une perspective souvent mal établie de la norme parlée en France, soit par l'élite intellectuelle, soit par le locuteur moyen. Il y a toujours aussi le potentiel non négligeable des influences substratiques dans ces pratiques discursives. Tous ces facteurs contribuent ainsi à favoriser la déviation des français parlés en Afrique par rapport aux normes orales métropolitaines.

Si les francophones européens sont exposés en permanence à de multiples variétés de français, depuis les usages communs, familiers, jusqu'aux registres les plus soutenus, il n'y a guère, pour les Africains que deux types d'exposition au français : d'une part, celle des modèles présentés dans leurs manuels et références scolaires (surtout littéraires) ; d'autre part, ce que produisent en cette langue les locuteurs africains non natifs, avec tout le potentiel des influences substratiques. Ils n'ont donc que des contacts limités avec la norme du français parlé en France, qu'elle soit celle de l'élite intellectuelle ou celle des usagers moyens. La hiérarchisation dans le répertoire limité des variétés auxquelles ils sont exposés s'opère presque nécessairement en faveur de l'usage littéraire, qui participe en outre du prestige de l'école et de l'écrit, et ce d'autant plus aisément que l'une des fonctions assignées au français est de servir la communication internationale.

L'on peut alors comprendre que Ngalasso (1987, 1992), dont je partage la position, recommande qu'on réduise l'importance des modèles littéraires pour favoriser un modèle parlé contemporain, ce qui rendrait les français africains moins livresques et scolaires, peut-être aussi moins déviants des normes métropolitaines (étant donné leur vocation internationale), mais surtout plus pratiques et adéquats aux besoins de communication qu'on voudrait les voir servir. Cependant, il faudrait aussi concevoir qu'une bonne connaissance du français par les Africains devrait les rendre capables de parler non seulement de l'Occident — que l'on connaît à peine d'ailleurs à partir de l'enseignement scolaire — mais aussi, et

couramment, du monde africain. Dans cette optique, il y aura lieu de réviser les manuels, tant dans les variétés de langue qu'ils utiliseront que dans leurs contenus. Il sera aussi nécessaire de mieux entraîner les enseignants de la langue dès le niveau primaire, car ce sont eux qui servent de modèles.

Il faut développer une autre pédagogie de la langue, qui ne perde pas de vue que le français reste une langue étrangère en Afrique, malgré nos positions politiques et idéologiques. Il est une « langue d'autrui », pour reprendre la formulation d'un des informateurs de Moreau (1993). Comme le montrent presque tous les rapports d'enquêtes cités à la fin de Sesep (1993), très peu de Congolais utilisent le français à la maison et dans leurs relations intimes et/ou privées. Nous avons affaire ici à des écologies ethnographiques, où s'il veut obtenir de meilleurs résultats que ceux qu'il a produits à ce jour, l'enseignement du français doit appliquer des techniques spécifiques.

Le fait qu'une proportion d'Africains maîtrisent bien une variété acrolectale africaine signifie aussi que la langue dont on a besoin pour l'information et la communication internationales, n'est pas impossible à acquérir pour les Africains. Le problème est que l'enseignement scolaire n'a jusqu'ici permis cette maîtrise du français qu'à une petite minorité de la population scolarisée.

J'ai jusqu'ici préféré ne pas discuter ce que l'enseignement pourrait faire par rapport aux variétés basilectales des français d'Afrique. A mon avis, on ne doit rien faire qui soit différent de ce qui est recommandé ci-dessus. Pour rappel, les variétés basilectales sont parlées typiquement par des gens peu ou pas scolarisés qui imitent, pour une raison professionnelle ou autre, les locuteurs des variétés mésolectales ou acrolectales (Chaudenson 1991). Elles montrent le sort que subit une langue transmise oralement, en dehors du contexte scolaire, lorsqu'elle est appropriée par un groupe étranger qui interagit peu avec des locuteurs natifs ou d'autres qui parlent couramment la langue⁹.

Elles ne sont donc pas seulement la conséquence de l'inadéquation, dans ses techniques et objectifs, de l'enseignement des langues (pas plus que l'enseignement à lui tout seul n'est responsable du fait que les sociolectes populaires n'ont pas disparu dans les pays du Nord). Mais elles sont surtout des sous-produits de systèmes socio-économiques qui ne permettent pas à une grande proportion des citoyens de bénéficier de l'enseignement. Quelle que soit la qualité de l'enseignement des langues, l'on ne peut empêcher le développement ou la continuation des variétés basilectales si on ne garantit pas un plus grand taux de scolarisation à un niveau avancé. Cependant, de meilleures techniques d'enseignement pourraient réduire la proportion des locuteurs mésolectaux et augmenter celle de locuteurs acrolectaux.

Bien que la formation d'un basilecte, au même titre que celle d'un acrolecte, soit intéressante pour les linguistes — les renseignant sur l'appropriation et l'adaptation linguistiques — l'enseignement au service de la nation se trouve sous l'obligation morale de favoriser la direction qui est la plus compatible avec le rôle reconnu au français comme outil d'information et de communication

internationales. Ce qui cependant n'empêche pas les variétés basilectales de se maintenir dans des fonctions ethnographiques spécifiques, différentes de celles que sont appelées à remplir les variétés acrolectales. Après tout, l'indigénisation est un processus naturel d'adaptation qui peut à peine être contrôlé. L'enseignement peut exploiter cette adaptabilité dans la direction acrolectale et rester indifférent à la direction basilectale, à moins qu'on ne veuille forger des français africains délibérément incompréhensibles aux locuteurs natifs du Nord.

Contrairement à l'indigénisation, les objectifs du système d'enseignement sont planifiés et déterminés de façon raisonnée, ce qui justifie la présente contribution. C'est dans cette perspective que ce document de travail a posé plus de questions qu'il n'a fourni de réponses. Mon intention est de susciter des réflexions qui permettent aux responsables de l'enseignement du français en Afrique de choisir des normes compatibles aussi bien avec les tendances structurelles des procès d'indigénisation, qui fait émerger une nouvelle norme, coïncidant avec la variété acrolectale, qu'avec les fonctions ethnographiques du français en Afrique. Les experts locaux devraient pouvoir nous éclairer sur ce sujet, dans le prolongement de certaines des études que j'ai citées ici, et que je n'entends assurément pas discréditer, si même je les ai critiquées occasionnellement. Elles ont en effet facilité mes propres réflexions.

NOTES

- ¹ Ce n'est pas que les nationaux n'utilisent pas le français dans cette fonction ; c'est plutôt que son usage est bien contraint par beaucoup d'autres facteurs ethnographiques auxquels Manessy fait d'ailleurs allusion mais qu'il ne souligne pas assez !
- ² Toute généralisation serait abusive : le cas de Libreville ou d'Abidjan, où certaines variétés de français sont usuelles dans des situations aussi peu formelles que les marchés, ne s'aligne pas sur celui de Kinshasa ou de Dakar.
- ³ Ou ils ont à tout le moins des réactions assez ambivalentes. Par exemple, bien que les informateurs de Moreau pensent que le français parlé par les francophones européens est meilleur que celui parlé par les Africains, ils estiment qu'un Africain parlant comme un Européen serait « déraciné ». À vrai dire, ils conçoivent aussi que le français est une « langue d'autrui » et qu'il serait anormal, je suppose, de le parler comme ceux dont il est l'idiome ethnique, les Français.
- ⁴ Une autre raison étant la crainte des conflits interethniques qui pourraient découler du choix d'une langue nationale comme langue officielle.
- ⁵ Malgré les limites de compréhension auxquelles j'ai fait allusion ci-dessus.
- ⁶ C'est le point de vue de Ngalasso (1987), bien qu'il formule des réserves sur les comparaisons qu'établit Manessy. Une différence qui me paraît importante est que le continuum en Afrique ne s'applique qu'à une fraction minoritaire des populations de chaque pays et que les variétés françaises d'Afrique fonctionnent à peine comme vernaculaires (Calvet 1974, 1987 ; Manessy 1994a ; Ngalasso 1987 ; voir aussi les rapports d'enquête à la fin de Sesepe (1993), qui le montrent bien dans le cas du Congo-Kinshasa.)
- ⁷ Je fais allusion ici aux cas d'incompréhension évoqués ci-dessus et au stigmatisme qui est attaché au français d'Afrique par les locuteurs du Nord. Mais cet acrolecte local offre un avantage que ne fournira aucune des langues nationales, même si elles bénéficieraient d'un statut de langue officielle.
- ⁸ Il aurait bien sûr fallu un engagement intellectuel, idéologique, et socio-économique considérable pour aboutir à ce que quelques langues africaines exercent cette fonction et remplacent le

français aussi comme langue d'enseignement et outil de travail pour l'élite, mais ce changement n'aurait pas été impossible.

⁹ On voit ici encore un parallélisme entre leurs développements et ceux des créoles — et l'on comprend que Ngalasso (1987) les appelle des pidgins, comme elles n'ont pas de fonction vernaculaire.

BIBLIOGRAPHIE

- CALVET Louis-Jean (1974), *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*. Paris : Payot.
- CALVET Louis-Jean (1987), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Payot.
- CHAUDENSON Robert (1979), *Les créoles français*. Paris : Fernand Nathan.
- CHAUDENSON Robert (1989), *Créoles et enseignement du français*. Paris : L'Harmattan.
- CHAUDENSON Robert (1992), *Des îles, des hommes, des langues : essais de créolisation linguistique et culturelle*. Paris : l'Harmattan.
- CHAUDENSON Robert (1991), *La francophonie : représentations, réalités et perspectives*. Aix-en-Provence : Institut d'études créoles et francophones. Didier Érudition.
- KAZADI Ntole (1991), *L'Afrique afro-francophone*. Paris : Agence de la francophonie, Didier Érudition.
- MANESSY Gabriel (1994a), *Le français en Afrique noire : mythe, stratégies, pratiques*. Paris : L'Harmattan.
- MANESSY Gabriel (1994b), *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires : procès et genèse*. Paris : CNRS Éditions.
- MOREAU Marie-Louise (1993), « Nous avons la langue trop épaisse ». Ou comment être un francophone sénégalais ? In FRANCARD Michel, GERON Geneviève et WILMET Régine (éds), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones préribériques. Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 19, 3-4, 45-54.
- MUFWENE Salikoko S (1990), Transfer and substrate hypothesis in creolistics. *Studies in second language acquisition*, 12, 1.-23.
- MUFWENE Salikoko S. (1994a), New Englishes and criteria for naming them. *World Englishes* 13, 21-31.
- MUFWENE Salikoko S. (1994b), Genèse de population, genèse de langue. *Plurilinguismes* 8.
- MUFWENE Salikoko S. (1996a), The founder principle in creole genesis. *Diachronica* 13, 83-134.
- MUFWENE Salikoko S. (1996b), Creole genesis : A population genetics perspective. In CHRISTIE Pauline (éd.), *Caribbean language issues : old and new*. Kingston, Jamaïque : University of the West Indies Press, 163-193.
- NGALASSO Mwatha Musanji (1990), Francophonie africaine, latinité gauloise : destins parallèles ? In RIBSZ János et RICARD Alain (éds), *Semper aliquid novi : littérature comparée et littératures d'Afrique. Mélanges offerts à Albert Gérard*. Tübingen : Gunter Narr Verlag, 21-28.

- NGALASSO Mwatha Musanji (1987), Usage, norme et enseignement du français en Afrique. In *Recherche linguistique et formation des formateurs : bilan, évaluation des matériels didactiques*. Montréal : AUPÉLF, 127-144.
- NGALASSO Mwatha Musanji (1992), Le concept de français langue seconde. In BESSE Henri, NGALASSO Mwatha Musanji et VIGNER Gérard (éds), *Français langue seconde* (Numéro spécial d'*Études de linguistique appliquée*, octobre-décembre). Paris : Didier Érudition, 27-38.
- POSNER Rebecca (1985), Creolization as typological change : Some examples from Romance syntax. *Diachronica* 2.167-188.
- SESEP Nsial (1993), *La francophonie au cœur de l'Afrique : le français zaïrois*. Paris : Agence de la francophonie, Didier Érudition.